



# PNSI

PROGRAMME NATIONAL DE  
SYNERGIES INTER-ENTREPRISES

## CONCASSAGE ET RÉEMPLOI DE GRAVATS

### Description



Langon

Les gravats des 5 déchèteries publiques du territoire du Sictom du Sud-Gironde étaient jusqu'alors apportés en Installation de Stockage des Déchets Inertes en Lot-et-Garonne (coût à la collectivité, 7€/Tonne).

Suite à l'atelier inter-entreprises du PNSI du 29 novembre 2016 à Langon, l'entreprise Colas Sud Ouest située à Langon, a proposé de récupérer ces gravats. En effet, un arrêté préfectoral classe l'entreprise comme « installation de broyage, concassage, [...] de produits minéraux naturels ou artificiels ou de déchets non dangereux inertes ». Cela avait déjà été testé en 2016 avec les gravats de la déchèterie de Langon. L'atelier a donc été l'occasion de renouveler le sujet.

Désormais, ces gravats sont concassés pour produire et revendre de nouveaux matériaux de construction. Lors de l'arrivée de la benne sur le site de Colas, une vérification de la qualité du tri est effectuée et un bordereau de suivi est fourni au Sictom.

La synergie est en cours depuis le 17 janvier 2017 cela représente au total environ 1500 tonnes de matériaux par an pour les 5 déchèteries.

Il faut noter aussi qu'il y a moins de transport opéré dans la mesure où le site de Colas est plus proche des déchèteries, par exemple pour la déchèterie de Langon on passe maintenant à 5 km de distance contre 30 km parcourus auparavant pour se rendre sur l'ISDI.

### Mots-clé

Gravats ; Déchèterie ; Concassage

Accompagnée par

Andrea JACK  
Sictom du  
Sud-Gironde

### Partenaires

Sictom du  
Sud-Gironde

Colas Sud Ouest  
Agence Pépin

### Contact

- Colas Sud Ouest :

Charles BRUNGS  
Chef de Centre  
05 56 63 33 14  
charles.brungs@colas-so.com

- Sictom du Sud Gironde :

Anne LARROUY  
Directrice des services techniques  
en charge de l'exploitation, des  
infrastructures et du développement  
05 56 62 36 03  
a.larrouy@sictomsudgironde.fr

Andréa JACK  
Animatrice PNSI  
a.jack@sictomsudgironde.fr

# Mise en oeuvre

## Moyens

### Humains

Quelques personnes :

- Directeur de l'Agence Pépin ;
- Chef d'exploitation du site de l'Agence Pépin ;
- Directrice des Services Techniques du Sictom du Sud-Gironde en charge de l'exploitation, des infrastructures et du développement ;
- Chauffeur benne Sictom Sud-Gironde.

### Techniques

Une phase de test a été réalisée en 2016 pour valider le principe général. Une vérification visuelle de la compatibilité des matériaux avec l'activité de concassage est réalisée systématiquement, afin de surveiller les erreurs de tri également.

### Financiers

Aucun.

## Temps requis

Un peu de temps pour s'accorder sur la convention entre Colas et le Sictom du Sud-Gironde ; temps gagné sur la rotation des bennes étant donné qu'il faut aller moins loin.

## Freins/Difficultés

Le tri n'est pas toujours bien réalisé au niveau des déchèteries.

# Résultats

## Bénéfices

### Quantitatifs

**Bénéfices environnementaux :**

- Ces 1500 tonnes de gravats/an sont détournées de la filière de stockage et sont réemployées ; par ailleurs, le site de Colas est plus proche géographiquement que l'ISDI de Sainte Bazeille.
- La réduction du transport + le détournement de matériaux de l'enfouissement + la préservation des matières vierges = 155 TCO2eq évités / an.

**Bénéfices économiques :**

- Pour le Sictom qui ne paye plus l'apport en ISDI = soit 10 500€/an.
- Pour Colas qui récupère gratuitement des matériaux qui sont ensuite revendus pour env. 10€/Tonne, soit 15 000€ /an.
- Bénéfice économique global de la synergie : 25 500 €/an.

### Qualitatifs

La mise en place d'un nouveau partenariat public-privé.

## Temps de retour sur investissement

Immédiat.

### Témoignage

« En concassant sur notre site les gravats des déchèteries du Sictom du Sud-Gironde, on permet la réutilisation de ces matières comme nouveaux matériaux de construction, et on parvient également à dégager un bénéfice grâce à leur revente. Les matières restent dans un circuit local tout en avantageant notre activité. Cela permet aussi de baisser les charges pour la collectivité en évitant le coût d'apport en Installation de Stockage des Déchets Inertes. A noter aussi, les matériaux produits sont moins chers qu'en carrière, donc moins cher pour le contribuable lors des appels d'offres publics. Ainsi, on note les deux atouts principaux de la démarche : écologique et économique. »

Charles BRUNGS, Chef de centre de l'Agence Pépin - Colas